

Le Canada et l'Argentine resserrent leurs liens avec de nouveaux accords bilatéraux

Le 19 janvier 1998
Buenos Aires (Argentine)

Le Premier ministre Jean Chrétien ainsi que les Premiers ministres provinciaux et les Leaders de gouvernements territoriaux du Canada ont assisté aujourd'hui à la signature de cinq accords entre le Canada et l'Argentine, après une rencontre avec le Président de l'Argentine Carlos Menem.

«Ces accords témoignent de la solidité des relations qui se développent entre le Canada et l'Argentine, a déclaré le Premier ministre. La mission d'Équipe Canada a sans contredit donné à nos deux pays la possibilité d'étendre et d'approfondir leur engagement à l'égard des questions importantes dans les domaines social, éducationnel et humanitaire.»

La Déclaration d'intention dans le domaine de la sécurité sociale exprime la ferme volonté des deux pays de conclure dès cette année un accord en la matière. Cet accord garantira le maintien des prestations offertes par la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada dans le cas des Canadiens affectés en Argentine. Il facilitera en outre l'admissibilité au régime de pensions de l'un ou l'autre pays des personnes qui auront résidé ou travaillé au Canada ou en Argentine.

Le Mémoire d'accord sur le Réseau scolaire canadien permettra au Canada et à l'Argentine de collaborer en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et des communications appliquées à l'apprentissage, au contenu et au développement de programmes, à l'enseignement et à la formation, ainsi qu'à l'accès communautaire. L'entente prévoit le transfert de la technologie utilisée par le Réseau scolaire canadien et les programmes connexes.

Le Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine de l'éducation favorisera les échanges d'informations et la coopération au chapitre de l'éducation et de la formation ainsi que des échanges de professeurs et d'étudiants, et il améliorera la reconnaissance des études et les mécanismes de transfert de crédits dans chaque pays. Sachant l'importance des nouvelles techniques d'apprentissage, le Canada et l'Argentine sont également convenus de promouvoir la coopération grâce à l'apprentissage par la technologie et au téléenseignement.

La Déclaration d'intention sur la coopération au chapitre des activités internationales de déminage engage le Canada et l'Argentine à collaborer pour aider les pays tiers à enlever les mines terrestres de leurs territoires respectifs, et pour venir en aide aux victimes de ces engins, notamment en ce qui concerne leur réintégration dans la société. La Déclaration s'inscrit dans le sillage de la Conférence d'Ottawa, tenue en décembre 1997, à l'occasion de laquelle 123 pays ont signé la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Les participants à cette conférence ont en outre convenu de travailler ensemble à l'amélioration des dispositions clés de la Convention.

- 30 -

Service de presse du CPM : (613) 957-5555